



Donnons
au sang
Le pouvoir
de soigner

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2024-28

DECISION N° N 2024-28 DU 16 OCTOBRE 2024 PORTANT NOMINATION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 4 décembre 2023 portant nomination du Président de l'Etablissement français du sang,

DECIDE

Article 1^{er} – Madame Adeline DESANLIS est nommée, à compter du 29 octobre 2024, personne responsable intérimaire « tissus-cellules » de l'Etablissement français du sang.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 16 octobre 2024,

Frédéric PACOUD
Président de l'Etablissement français du sang